Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 029-212902142-20261009-09102026D32-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOVAN

****

L'an deux mille vingt-six, le neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 2 octobre 2026, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Mme Magali LE BONGE, Maire.

Etaient présents : CASTEL David, DAERON Julian, DE LEHELLE D'AFFROUX Marc, DROVAL Sylviane, FERTIL Anne-Marie, GLAZ Christine, GOURDIS Grégory, GOYAT Brigitte, GUEGUEN Catherine, HELGUEN Michel, LE BEC Pascal, LE DONGE Magali, LE GUELLEC Anne-Lise, NICOLAS Annie, PICHAVANT Bernard,

Madame Anne-Lise LE GUELLEC a été nommée secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants :15

32-2026 Subvention aux associations de parents d'élèves des écoles maternelles et primaires de Pouldreuzic et Tréogat

Chaque année, la commune de Plovan verse une subvention annuelle aux associations de parents d'élèves des écoles maternelles et primaires de Pouldreuzic et Tréogat. Cette subvention, globale, permet de financer les activités de l'année.

Il est proposé de reconduire la somme de 35 euros par an par enfant de la commune inscrit dans les écoles maternelles et primaires de Pouldreuzic Plovan et Tréogat.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, donne son accord à l'unanimité.

Fait à Plovan, le 13 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Magali LE DONGE

